

## **Action 3 : Diffuser localement la connaissance du risque TMD**

Contexte : La connaissance des flux TMD et des risques qui lui sont associés restent très majoritairement méconnus. Les communes ou regroupements de communes gèrent aujourd'hui le risque TMD le plus souvent par l'intermédiaire des arrêtés de circulation et de stationnement. L'objectif visé dans cette action est de donner plus de visibilité sur les flux TMD et sur les risques TMD pour mieux élaborer les documents de planification comme les SCOT (par exemple : éviter d'ouvrir à l'urbanisation des secteurs où le risque TMD est important), pour préparer les documents relatifs à la gestion des risques TMD ou pour organiser l'accessibilité aux sites industriels générateurs de MD ou aux stations service.

Cette action peut se concrétiser par la réalisation d'un guide à destination des collectivités locales visant à donner les éléments essentiels sur le TMD et les risques, sur la réglementation générale, sur les responsabilités qui incombent aux collectivités, sur la gestion des risques, sur l'information du public, sur les plans d'alerte... On pourra utilement se référer à un document réalisé par le Cypres [CYPRES 2002] donnant des informations sur la réglementation, sur les responsabilités du maire face au risque TMD, sur les exercices de simulation, sur l'information du public...

A l'image du Cedre pour les pollutions (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), il existe une cellule d'appui en cas d'accident TMD : la CASU (Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence). Cette Cellule, créée en 2003 par l'INERIS, permet de mobiliser en temps réel et 24H/24 toutes les capacités d'expertise de l'institut sur les risques chimiques non radioactifs. En cas de danger à caractère technologique avéré ou imminent pour l'homme ou l'environnement, la CASU apporte aux autorités publiques ou aux industriels une aide à la décision immédiate. À leur demande, elle délivre en temps réel les informations et avis techniques dont ils ont besoin pour mieux appréhender et gérer la situation accidentelle (hors risques radiologiques et biologiques).

Au-delà des collectivités locales en charge de la planification, la connaissance du risque TMD peut être aussi abordée avec les industriels et les entreprises génératrices de MD qui ont peut-être trop souvent l'habitude d'avoir recouru au mode routier pour leurs approvisionnements et expéditions de marchandises alors qu'au regard du risque TMD le mode routier est bien moins sûr que le mode fluvial ou ferré.